

Décision n° 2025-25
Date : 5 mai 2025

Acte publié et certifié conforme le 7 mai 2025
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché 2022-08/09/812 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la nouvelle déchetterie à Blain – Avenant n° 4.

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les Délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT l'attribution du marché de maîtrise au groupement SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT/COINTET ET ASSOCIES/DSIDE.IN/HANGAR 21 et en sous-traitance DERVENN CONSEILS INGENIERIE/ARRO INGENIERIE ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'article 18.1 du CCAP en ce qui concerne l'index de révision du marché d'ingénierie ;

PAR CES MOTIFS, DECIDE :

Article 1 : de signer un avenant n° 4 au marché initial de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT/COINTET ET ASSOCIES/DSIDE.IN/HANGAR 21 et en sous-traitance DERVENN CONSEILS INGENIERIE/ARRO INGENIERIE pour modifier l'article 18.1 du CCAP qui devient « l'index est celui du mois au cours duquel l'acompte est facturable ».

Article 2 : de dire que les sommes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet.

**Pour extrait conforme,
La Présidente
Mme Rita SCHLADT**



La Présidente

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250505-2025-25-DE
Date de réception préfecture : 06/05/2025